

COMMUNAUTE URBAINE

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 128

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 21 novembre, à dix-sept heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, légalement convoqués le 15 novembre 2019, se sont réunis dans la salle 400 du carré des Docks, sous la présidence de Jean-Baptiste GASTINNE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ARGENTIN ; François AUBER ; Nicolas BEAUCHE à partir de 17h40 (dossier 10) ; Karim BENAOUA jusqu'à 19h30 (dossier 64) ; Hubert BENARD ; Laurence BESANCENOT à partir de 18h20 (dossier 34) ; Augustin BŒUF ; Jean-Pierre BONNEVILLE ; Nadine BOUTIGNY ; Matthieu BRASSE ; Jean-Gabriel BRAULT ; Alban BRUNEAU ; Patrick BUCOURT ; Agnès CANAYER jusqu'à 18h10 (dossier 34) ; Avelyne CHIROL ; Gilbert CONAN ; Pascal CORNU jusqu'à 19h50 (dossier 65) ; Romain COSTA-DROLON ; Louisa COUPPEY ; Laëtiti DE SAINT NICOLAS ; Muriel DE VRIESE ; Régis DEBONS ; Brigitte DECHAMPS ; Alexis DECK ; Françoise DEGENETAIS ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE ; Jacques DELLERIE ; Marie-Claire DOUMBIA ; Fanny DROCOURT ; Marie-Laure DRONE jusqu'à 19h50 puis a donné pouvoir à Nicolas BEAUCHE ; Véronique DUBOIS jusqu'à 20h10 (dossier 76) ; Patrick DUMOULIN ; Florence DURANDE ; Valérie EGLOFF ; Daniel FIDELIN ; Alain FLEURET ; Claude FOUACHE ; Philippe FOUCHESAILLENFEST ; Gilbert FOURNIER ; André GACOUGNOLLE jusqu'à 19h55 (dossier 69) ; Jean-Baptiste GASTINNE ; Maria-Dolores GAUTIER HURTADO ; Laurent GILLE ; Sandrine GOHIER ; Christian GRANCHER ; Dominique GRANCHER ; André GUEROULT ; Jocelyne GUYOMAR ; Noël HERICIER ; Bernard HOUSSAYE ; Yves HUCHET ; Valérie HUON-DEMARE ; Jean-Louis JEGADEN ; Philippe JOUENNE ; Virginie LAMBERT jusqu'à 20h00 puis a donné pouvoir à Daniel FIDELIN ; Nicole LANGLOIS jusqu'à 19h30 puis a donné pouvoir à Laurent GILLE ; Gilbert LE MAÎTRE ; Jean-Pierre LEBOURG ; Bernard LECARPENTIER ; Jean-Paul LECOQ ; Jean-Pierre LEDUC ; Patrick LEFEBVRE ; Daniel LEMESLE ; Hervé LEPILEUR ; Pascal LEPRETTE ; Florent LETHUILLIER ; Cyriaque LETHUILLIER ; Michel MAILLARD ; Gérald MANIABLE ; Claire MAS ; Jean-Louis MAURICE ; Grégoire MICAUX ; Catherine MILLET ; Stéphanie MINEZ ; Carlos MORAIS ; Christine MOREL ; Nathalie NAIL ; Bineta NIANG ; Michel RATS ; Josépha RETOUT ; Bernard RIBET ; Alain RICHARD ; Jean-Louis ROUSSELIN ; Florent SAINT-MARTIN jusqu'à 18h10 puis a donné pouvoir à Jean-Baptiste GASTINNE ; Jean-Luc SALADIN ; Didier SANSON ; Geneviève SERRANO ; Daniel SOUDANT ; Sébastien TASSERIE ; Florence THIBAudeau-RAINOT ; Michel TOULOUZAN ; Salim TURAN jusqu'à 19h55 (dossier 69) ; Alix VAILLANT ; Sylvain VASSE ; Martine VIOLA ; Anne-Marie VIGNAL ; Richard YVRANDE, Membres titulaires, Christian LECLERC, Membre suppléant.

Etaient absents : Nada AFIOUNI, Valérie AUZOU ; Bruno BEQUET ; Collette CREY ; Sandrine DUNOYER ; Solange GAMBART ; Baptiste GUEUDIN ; Pierre LEMETAIS ; Damien LENOIR ; Gustave MASSON ; Seydou TRAORE ; Marjorie VALENTIN.

Etaient excusés : Malika CHERRIERE, Virginie CHEVRIER, Emmanuel DIARD, Jérôme DUBOST, Christian DUVAL, Olivier HAAS, Linda MAHDJOUR, Marc MIGRAINE, Edouard PHILIPPE.

Etaient excusés et représentés : Christian BOUCHARD, Georges CHEDRU, Fabienne DUBOSOQ, Bertrand GIRARDIN, Raphaël LESUEUR, Denis MERVILLE, Roselyne PILVIN, Alain RENAUT, Patrick TEISSERE, Dominique THINNES, étaient excusés et respectivement représentés par Muriel DE VRIESE, Florence DURANDE, Marie-Claire DOUMBIA, Claude FOUACHE, Catherine MILLET, Christian LECLERC, Valérie HUON-DEMARE, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Florence THIBAudeau-RAINOT, Gilbert FOURNIER.

Augustin BŒUF a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20190579

FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018, notamment son article 13 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2020 ;

DECIDE :

De prendre acte du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport portant sur les propositions de cadrage budgétaire pour le budget primitif de l'exercice 2020.

LE CONSEIL PREND ACTE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le **28 NOV. 2019**

Pour extrait certifié conforme



ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le **28 NOV. 2019**

Publié le **28 NOV. 2019**

Florent SAINT-MARTIN, 1er
Vice-Président



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

1. Contexte d'élaboration du budget 2020

a. Le contexte économique

En dépit d'un ralentissement de l'économie mondiale, l'Etat prévoit une croissance de 1.4% en 2019 et 1.3% en 2020.

L'Etat dans le projet de loi de finances présenté le 27 septembre 2019 prévoit de continuer à baisser de déficit structurel de la France pour atteindre -2.2% du PIB en 2020. Pour atteindre cet objectif, l'Etat confirme la poursuite des efforts en faveur de la maîtrise des dépenses publiques.

L'inflation dynamique en 2017/2018 et qui sert de référence à la revalorisation des bases (réévaluation des bases de 2.2% en 2019) est en net recul sur les premiers mois de 2019. Si le chiffre n'est pas encore connu pour 2020, il est à noter un ralentissement conséquent de l'inflation sur les 12 derniers mois, atteignant moins de 1%.

Au niveau financement, les banques s'interrogent de plus en plus ouvertement sur la façon dont ce contexte a priori durable de taux négatifs doit faire évoluer leurs pratiques, notamment sur le niveau des marges majorant les taux d'intérêt.

b. Le projet de loi de finances 2020

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont en hausse de 600 millions d'euros sur un an soit 48.9 Milliards d'euros.

ACTE EXECUTOIRE
Reception par le Sous-Préfet,
Publicité

28 NOV. 2019

Dans le détail, la dotation globale de fonctionnement du bloc communal et des départements reste stable à 26.9 milliards d'euros à périmètre constant.

Parmi les mesures qui concernent la communauté urbaine, on peut citer :

- Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à un niveau haut de près de 2 milliards d'euros ;
- La DSU et DSR augmentent de 90 millions d'euros chacune ;
- La DCRTP est en baisse de 45 millions d'euros ;
- La compensation de la réforme du versement transport devient une variable d'ajustement en baisse de 47% passant de 91 à 48 millions d'euros ;
- Le Gouvernement confirme que 80% des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour compenser cette baisse de recettes pour les intercommunalités, l'Etat affectera, dès 2021, une fraction de la TVA (base des valeurs locatives de 2020 auquel serait appliqué le taux de 2017).

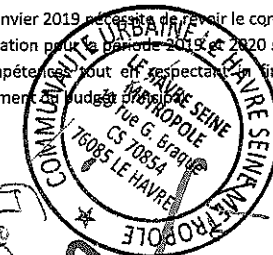
c. La contractualisation

La mise en place en 2018 du dispositif de contractualisation a mis un terme à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques opérée de 2014 et 2017 et qui s'était traduit par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

La CODAH, en juin 2018, s'est engagée contractuellement avec l'Etat à maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement du budget principal sous le seuil de 1,2% par an sur trois ans, la base des dépenses étant le compte administratif 2017. Les communautés de Caux Estuaire et du Canton de Criquetot-l'Esneval n'étaient pas concernées par la contractualisation.

Sur l'exercice 2018, l'objectif contractualisé avec l'Etat a été respecté par la CODAH.

La création de la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2019 nécessite de revoir le contrat initial afin de chiffrer les nouveaux objectifs de contractualisation pour la période 2019 et 2020 sur l'ensemble du nouveau périmètre et sur les nouvelles compétences tout en respectant une évolution maximale de 1.2% des dépenses de fonctionnement du budget principal.



2. Situation financière des 3 EPCI formant la communauté urbaine au 31 décembre 2018

2019, première année de création de la Communauté urbaine, est une année de transition de par la fusion de 3 EPCI, d'une part, par le transfert d'un certain nombre de compétences des communes vers le nouvel EPCI, d'autre part.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2019, alors que les discussions avec les communes concernant le transfert de charges – notamment de la voirie – étaient en cours, la communauté urbaine a retenu un certain nombre d'hypothèses qui, à ce jour, ne reflète pas toujours la réalité des décisions prises et qui, par conséquent, ne permet pas de comparer le BP 2019 au BP 2020.

Par conséquent, il apparaît préférable d'évoquer la situation financière des 3 EPCI formant la communauté urbaine au 31 décembre 2018.

a. Dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal et principaux budgets annexes

Budget principal – comptes administratifs 2018

	Dép. réelles de fonct.	Rec. réelles de fonct.	CAF Epargne brute
CODAH	166 779 936,35	185 046 688,26	18 266 751,91
Caux Estuaire	15 046 503,98	17 806 363,65	2 759 859,67
Comcom de Criquetot	3 319 798,62	3 805 952,52	486 153,90
S/TOTAL	185 146 238,95	206 659 004,43	21 512 765,48
SCOT	7 316,87	210,65	-7 106,22
TOTAL	185 153 555,82	206 659 215,08	21 505 659,26

Budget Assainissement – comptes administratifs 2018

Assainissement	Dép. réelles de fonct.	Rec. réelles de fonct.	CAF Epargne brute
CODAH	17 811 972,12	37 149 394,33	19 337 422,21
4CE ASS	130 210,22	1 534 913,36	1 404 703,14
4CE ANC	32 531,05	194 119,95	161 588,90
S/TOTAL	17 974 713,39	38 878 427,64	20 903 714,25
ST Romain ASS	34 106,39	479 189,01	445 082,62
St Romain ANC	61 139,74	34 542,36	-26 597,38
ST Romain NO ASS	13 967,01	127 316,74	113 349,73
ST Romain NO ANC	227,99	19 704,50	19 476,51

La Cerlangue ASS	22 241,38	268 703,25	246 461,87
La Cerlangue ANC	56 866,13	80 291,72	23 425,59
TOTAL ASSAINISSEMENT	18 163 262,03	39 888 175,22	21 724 913,19

Budget eau potable – comptes administratifs 2018

Eau potable			
CODAH	24 334 199,20	37 641 501,02	13 307 301,82
Comcom de Criquetot	156 474,71	1 565 035,62	1 408 560,91
S/TOTAL	24 490 673,91	39 206 536,64	14 715 862,73
SIAEPA ST Romain	58 158,51	394 967,64	336 809,13
SIAEPA St Romain NO	30 657,23	59 573,89	28 916,66
SIAEPA La Cerlangue	38 952,16	207 491,84	168 539,68
TOTAL EAU POTABLE	24 618 441,81	39 868 570,01	15 250 128,20

TOTAL EAU & ASS	42 781 703,84	79 756 745,23	36 975 041,39
----------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Budget transport – comptes administratifs 2018

	Dép. réelles de fonct.	Rec. réelles de fonct.	CAF Epargne brute
CODAH	65 213 635,30	78 297 723,08	13 084 087,78
Caux Estuaire			
Comcom de Criquetot			
TOTAL	65 213 635,30	78 297 723,08	13 084 087,78

Budget déchets – comptes administratifs 2018

	Dép. réelles de fonct.	Rec. réelles de fonct.	CAF Epargne brute
CODAH	33 786 543,72	39 995 285,55	6 208 741,83
Caux Estuaire	2 000 221,29	1 624 786,25	-375 435,04
Comcom de Criquetot	2 098 203,12	1 638 872,77	-459 330,35
TOTAL	37 884 968,13	43 258 944,57	5 373 976,44

b. La dette consolidée au 31 décembre 2018

Situation consolidée au 31 décembre 2018 des 3 EPCI (CODAH, Communauté de communes de Caux Estuaire et Communauté de Communes du canton de Criquetot-l'Esneval).

Budget principal	51 905 631,26 €
Budget assainissement	63 057 622,96 €
Budget eau potable	21 518 066,08 €
Budget EZI	5 700 000,00 €
Budget transport	126 399 442,45 €
Budget Déchets	90 791,45 €
Budget ZAE parc éco Normandie	3 800 000,00 €
Budget atelier locatif	58 705,90 €
Budget maison pluridisciplinaires	895 990,10 €
total	273 426 250,20 €

Cet encours est composé à 62,74 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen de 3,54%, de 36,68% d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen 0,33 %, de 0,26% d'emprunts à barrière avec multiplicateur dont le taux moyen est de 4,31% et de 0,32% d'emprunts à barrière avec multiplicateur hors zone euro au taux moyen de 3,70%.

Le taux moyen global s'élève à 2,37 %.

La durée de vie moyenne de cet encours (durée nécessaire pour rembourser 50 % de la dette) est de 9 ans. La durée de vie résiduelle est de 16 ans et 4 mois.

Au 31 décembre 2018, le ratio de désendettement du budget principal (dette / épargne brut) s'élève à 2 ans et 6 mois.

Il correspond à 5 ans et 2 mois si l'on additionne le budget principal et le budget transport.

Au 31 décembre 2018, l'encours de dette est composé à 99,42% d'emprunts classés 1A dans la charte de bonne conduite, dite charte Gissler. Il s'agit d'emprunts à taux fixes ou taux variables reposant sur des indices de la zone euro. Cette catégorie regroupe les emprunts qui présentent le plus faible risque.

0,26 % de l'encours est classé en 1 E. Il s'agit d'un prêt à barrière indexée sur l'euribor 12 mois, avec multiplicateur, dont le capital restant dû était de 718 K€.

L'emprunt classé 6F, prêt à barrière avec multiplicateur hors zone euro (Libor USD), possède à cette date un capital restant dû de 866,02 K€, soit 0,32% de l'encours total.

3. Les effectifs passés et prévisionnels

a. Année 2019

L'année 2019 en matière de personnel, comme pour l'ensemble du fonctionnement, représente une année de consolidation et de structuration des effectifs et de la politique RH de la collectivité.

En matière d'effectifs :

Le tableau des effectifs, acté par la délibération du 15 janvier 2019, reprend l'ensemble des effectifs des trois collectivités, ainsi que la majeure partie des agents transférés en vertu des transferts de compétences liés à la transformation en communauté urbaine : Au 1er janvier 2019, ont ainsi été créés 1162 emplois dont :

- 912 emplois ex Codah
- 87 emplois ex Caux Estuaire
- 18 emplois ex Communauté de communes de Criquetot l'Esneval (dont 14 budget déchet / 3 pôles de contact de Criquetot)
- 3 emplois ex syndicats eau
- 143 de la Ville du Havre (131 voirie / 10 amélioration de l'habitat / 2 pays d'art et d'histoire)
- 6 de la ville de Montivilliers (4 voirie + 2 actes d'urbanisme)
- 3 de la Ville d'Harfleur (voirie)

Le budget « ressources humaines » 2019 lié de la communauté urbaine a été élaboré sur la base de ces effectifs.

De nombreux mouvements sont intervenus en cours d'année afin de :

- Poursuivre les transferts : (10 emplois supplémentaires)
- 5 emplois au titre de la voirie (Gonfreville-L'Orcher, Montivilliers, Octeville sur mer, Sainte-Adresse, Saint-Romain de Colbosc) ;
- 3 emplois au titre des charges indirectes de la ville du Havre (deux RH et un finances) ;
- 2 emplois au titre des actes d'urbanisme (Octeville sur mer).

- Adapter la structure des emplois aux besoins de la nouvelle collectivité : (Suppression de 5 postes vacants en doublons et création de 9 postes supplémentaires) dans les services suivants :
- Pays d'art et d'histoire : un régisseur recettes ;
- Attractivité : un chargé de mission ;
- Voirie : un emploi chargé du suivi des relations avec le SDE ;
- Energie : deux emplois en charge de la gestion des concessions de réseaux ;
- Eau et Assainissement : un chargé d'études et de travaux pour 3 ans ;
- Action foncière : un emploi en charge notamment des classements ;
- Animation, services et équipements communautaires : deux emplois.

- Prendre en compte le nouveau mode de gestion de la piscine de Saint-Romain de Colbosc en supprimant les 9 emplois repris par le délégataire.

Le tableau des effectifs s'établit donc au 1^{er} octobre 2019 à 1167 emplois permanents avec une répartition comme suit (sur la base de 1 087 agents rémunérés au 30 septembre) :

Catégorie	Statut	AU 30/09/2019
A	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	155
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	50
TOTAL A		205
B	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	217
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	42
TOTAL B		259
C	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	606
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	17
TOTAL C		623
TOTAL		1087

A noter que la moyenne d'âge est d'un peu moins de 44 ans, que la filière technique représente 71% des effectifs et que la part des femmes est de 32%.

↳ La politique des ressources humaines :

Dès février 2019, a été acté un certain nombre de délibérations concernant les ressources humaines permettant en particulier d'appliquer les éléments suivants :

- **Le régime indemnitaire** : le régime indemnitaire proposé reprend les bases de celui de l'ex CODAH tout en maintenant réglementairement le régime indemnitaire des agents pour lequel celui précédent était plus favorable. Cela a conduit, notamment, à augmenter environ 130 agents. Ces augmentations avaient été incluses dans la proposition de budget 2019.
- **Les heures supplémentaires** : la communauté urbaine permet le paiement des heures supplémentaires pour les catégories C et B. Les conditions ont été décrites dans la délibération. Elles avaient concerné au 30 septembre 2019, 668 agents pour 32 760 h représentant 677 987 €. Elles intègrent les heures supplémentaires effectuées par les agents de la filière technique au titre des astreintes.
- **Les avantages en nature et les frais de déplacement et de missions** : A noter, concernant les avantages en nature que cela concerne 84 agents pour un montant de 79 961,15 € sur les 9 premiers mois qui ont bénéficié d'un avantage en nature constitué par un véhicule de fonction attribué par nécessité absolue de service ou un véhicule de service, dont l'usage privé est autorisé par la collectivité. 3 agents ont également bénéficié d'un logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire pour un montant global de 8 324,98€.

• La participation à la protection sociale complémentaire et le plan de déplacement entreprise

De nombreux sujets, dépendant d'un passage en comité technique dont les représentants ont été élus le 4 avril 2019, restent à discuter et à mettre en cohérence. L'action sociale notamment sera proposée au conseil communautaire en fin d'année conformément à la loi. Le temps de travail quant à lui, fera l'objet d'harmonisation et de discussion en 2020 en cohérence avec les nouvelles dispositions prévues par la loi de transformation de la fonction publique.

b. Le budget 2020

Tous budgets confondus, la hausse des charges nettes de personnel (hors conventions de services partagés) proposée est de 1,04%.

(tous budgets confondus, en €)	2019	2020
BP charges de personnel	55 338 146	56 590 901
Correction BP(1)	668 623	
BP Corrigé	56 006 769	56 590 901
Evolution		+ 1,04%

(1) Corrigé des montants relatifs aux compléments de transfert, aux baisses de conventions de services partagés et aux recettes nouvelles (subventions, conventionnement, mises à disposition)

Les évolutions diffèrent cependant selon les budgets :

Evolution masse salariale par budget	Budget principal et transport	Budget Eaux	Budget Collecte et recyclage
Evolution BP 2020 / BP 2019	+ 1,31%	0,69 %	0,70%

En 2020, la masse salariale devrait représenter autour de 19.15% des dépenses de fonctionnement globales (hors doubles comptes), soit un montant proche de 61.8 M€ pour le BP 2020 répartis entre les charges de personnel 56.6 M€ et les conventions de services partagés 5.2 M€.

↳ Une indispensable maîtrise des effectifs

Cet objectif ne peut être atteint que par une maîtrise des effectifs.

Les 20 postes créés en 2019 ont été compensés pour partie par du transfert de charges complémentaires (10) ou de la convention de services partagés et par de la suppression de postes vacants (5).

9 emplois issus de la piscine de Saint Romain ont été supprimés suite au transfert des agents au délégataire de service public.

9 postes supplémentaires seront créés en 2020 là aussi compensés par des transferts, des subventions ou des suppressions d'emploi :

- 2 emplois liés au PLU compensés par du transfert Ville du Havre
- 2 emplois liés à la mise en œuvre du projet smart port city pour lequel la communauté urbaine a été lauréate et qui seront à ce titre subventionnés.
- 5 postes liés à la dissolution du SMBV et à la reprise du personnel.
- 1 emploi d'animateur pays d'art et d'histoire compensé pour partie par une réaffectation d'emplois vacants.

↳ Une hausse naturelle de la masse salariale

Ces financements extérieurs et cette constante recherche d'adaptation des effectifs au besoin de la collectivité ont permis de compenser l'effet poste ainsi qu'une partie des éléments naturels et conjoncturels en particulier le GVT (glissement vieillesse technicité) qui représente ainsi une hausse d'environ 0,76% ainsi qu'une nouvelle étape du PPCR (parcours professionnel carrière rémunération) prévu en 2020 et qui représente 0,15% d'augmentation.

Le régime indemnitaire quant à lui a été revalorisé (RIFSEEP et protection sociale complémentaire) (+ 0,42%). La Communauté urbaine a ainsi mis en œuvre le RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle pour l'ensemble des grades dont l'adhésion est prévue par les textes). Cette mise en œuvre conduit à prévoir une hausse du régime indemnitaire du fait de la discussion autour des fonctions et de leur valorisation indemnitaire en fonction de la structure préalablement définie. Cette discussion autour des métiers et des emplois enclenche également une démarche plus globale de GPEC nécessaire au regard de la pénibilité des métiers, de la pyramide des âges de la collectivité et de la maîtrise budgétaire attendue.

4. Les orientations budgétaires 2020

a. La fiscalité intercommunale

Dans le cadre de la fusion des 3 EPCI en 2019, la communauté urbaine a fait le choix de supprimer sa part de taxe foncière et taxe foncière sur les propriétés non bâties existantes sur les anciens territoires de Criquetot et Caux Estuaire. Par ailleurs, la collectivité a souhaité lisser sur plusieurs années l'harmonisation de ses différents taux de fiscalité.

IMPOTS DIRECTS (hors TEOM)	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation *	23 taux avant fusion				8,43%	8,43%
CFE**	23 taux avant fusion				23,99%	23,99%
Taxe foncière bâtie	23 taux avant fusion				0,00%	0,00%

Taxe foncière non-bâtie	23 taux avant fusion	0,00%	0,00%
TASCOM coefficient multiplicateur ***	1,2 (CODAH) et 1 (Caux E. et CCCCE)	1,20	1,20

* taux en cours d'harmonisation jusqu'en 2022

** taux en cours d'harmonisation jusqu'en 2030

*** taux en cours d'harmonisation jusqu'en 2022

Concernant la taxe d'aménagement et conformément aux vœux des Maires, les taux différenciés des communes seront repris en 2020 tandis que les exonérations seront harmonisées.

b. Les relations avec les communes de l'EPCI

➤ Les transferts de charges

L'année 2019 aura été marquée par les transferts de charges validés à ce stade par la commission d'évaluation des charges transférées du 13 septembre 2019.

Le transfert de compétences aura eu des impacts financiers conséquents sur le budget des communes et la communauté urbaine. Ainsi, des transferts de dépenses et recettes nouvelles vers la communauté urbaine se sont opérés tout en veillant à préserver durablement les ressources financières de la communauté urbaine sans dégrader les équilibres financiers des communes.

A la suite des travaux de la CLECT, et tenant compte des charges transférées, les attributions de compensation des communes ont été fortement modifiées passant de 68,6 M€ à 35,6 M€.

➤ La dotation de solidarité communautaire

La communauté urbaine entend poursuivre sa politique d'aide et de solidarité vis-à-vis des communes.

La DSC qui existait sur les territoires de la CODAH et de Caux Estuaire a été étendue, en 2019, aux communes de l'ex communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval pour plus d'un million d'euros.

Conformément aux engagements pris en groupes de travail et en conférence des maires, la communauté urbaine a la volonté, en 2020, de majorer l'évolution de cette dotation de 3% auquel s'ajouterait l'inflation prévisionnelle pour 2020. Cette dépense pour la communauté urbaine sur ces bases dépassera les 19 M€. Elle serait répartie entre les communes selon les mêmes règles qu'en 2019. Le niveau de cette dotation traduit la volonté de la communauté urbaine de permettre aux communes de développer leurs politiques publiques, et de recevoir ainsi un soutien financier bien supérieur à la DSC moyenne par habitant au niveau des communautés urbaines ou d'agglomération.

Ce soutien aux communes a été renforcé en 2019 par la conversion d'un tiers du montant du fonds de concours alloué aux communes en investissement en dotation de solidarité communautaire.

➤ **Les fonds de concours à l'investissement et pour le financement des équipements sportifs**

Conformément aux engagements pris et à l'enveloppe budgétaire définie sur plusieurs années, la communauté urbaine intégrera à son budget les crédits nécessaires pour accompagner les communes dans leurs projets d'investissements.

c. Les recettes de fonctionnement du budget principal – proches de 216/218 M€

Une hausse d'environ 1% des recettes fiscales est attendue en 2020. Plusieurs explications:

- La CVAE devrait subir une baisse significative de près de 2 M€ entre 2019 et 2020 selon les informations reçues de l'administration fiscale ;
- Des recettes de CFE en hausse de plus de 2% par rapport au BP 2019 ;
- La revalorisation des bases fiscales est calculée sur l'inflation (d'environ 1% sur les 12 derniers mois glissants) ;
- Les autres recettes fiscales devraient rester stables.

Les dotations de l'Etat au sens large représentent environ 39% des recettes du budget principal. Compte tenu du projet de loi de finances, les dotations de l'Etat devraient rester stables par rapport à 2019, année marquée par la forte augmentation de la DGF du fait de la création de la communauté urbaine. En effet, la dotation d'intercommunalité nette en 2018 était de - 1.6 M€. La communauté urbaine a ainsi obtenu une hausse de + 6.7 M€ de dotation. Par ailleurs, le passage en communauté urbaine a permis une baisse de contribution au FPIC de près de 1.5 M€ pour la CU par rapport à 2018.

Les trois autres postes de recettes – représentant 11% des recettes - sont composés des attributions de compensation négatives, des recettes diverses (stocks, frais généraux, DGD) et des recettes tirées de l'exploitation de bâtiments ou services communaux (plus de 4% des recettes à travers les recettes des crèches, piscines, stade océane, parcs en ouvrage, taxe de séjour etc ...).

d. Les dépenses de fonctionnement du budget principal – proche de 185 à 186 M€

L'évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal doit s'inscrire dans le cadre de la contractualisation d'une grande partie des dépenses de fonctionnement mais aussi et surtout afin de répondre aux attentes des citoyens vis-à-vis de la nouvelle communauté urbaine au travers la mise en place ou renforcement de politiques publiques.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2020 s'inscriront dans ce cadre avec :

- Des évolutions de dépenses contractualisées : la masse salariale, la subvention d'équilibre au budget transport, le SDIS, les fluides ;

- Des évolutions de dépenses non contractualisées : la Dotation de solidarité communautaire, les attributions de compensation, la taxe de séjour ;
- L'inscription de dépenses nouvelles consécutives au renforcement ou au développement des politiques publiques.

Les dépenses devraient approcher les 185/186 M€. Les principaux postes identifiés seront les dépenses suivantes :

- Les attributions de compensation pour 40 M€
- La masse salariale pour environ 31.5 millions d'euros
- la Dotation de solidarité communautaire pour 19.6 M€
- la subvention d'équilibre au budget transport pour 19.5 M€
- la cotisation au SDIS pour environ 10.6 M€
- les charges liés à la voirie pour 10 M€
- les conventions de services partagés : environ 6.6 M€
- les frais financiers pour environ 3.7 M€
- le FPIC pour environ 3.6 M€

e. Les dépenses et recettes de fonctionnement des budgets annexes

➤ **Le budget transport (recettes réelles de fonctionnement autour de 85 M€ - dépenses réelles de fonctionnement autour de 73 M€)**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes du versement transport (55% des recettes réelles), de la subvention d'équilibre du budget principal (23.5% - dépense contractualisée) et des recettes des usagers (18.9%) et devraient augmenter autour de 4% sur 2020.

Les recettes du versement transport (autour de 45 M€) sont attendues en hausse de près de 4% du fait de la hausse des bases et de la progression du taux de VT mis en place en 2019 sur les deux anciens territoires de Criquetot et de Caux Estuaire.

VERSEMENT TRANSPORT	Taux au 1er janvier 2019	Taux au 1er juillet 2019	Taux au 1er janvier 2020	Taux au 1er juillet 2020
17 communes ex CODAH	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
37 communes ex Caux Estuaire et ex CCCCE	0,00%	0,40%	0,40%	0,80%

Les dépenses de fonctionnement devraient elles aussi être en hausse de 4% du fait principalement de la hausse de la CFF payée à Transdev dans le cadre du contrat de DSP en cours (57 M€ et 1.9 M€ pour le service mobi'fil). Cette hausse s'explique par ailleurs par l'extension des services déployés, à l'origine, sur le territoire de la CODAH à l'ensemble du territoire de la communauté urbaine (Flexilia à compter du 1^{er} janvier 2020 après Filbus en 2019).

Concernant les dépenses d'investissements, ce budget aura à rembourser 5.1 M€ d'emprunt et devrait investir autour de 8 M€ (dont 500 K€ pour des investissements liés à l'extension des services

de mobilité FlixLIA, 1.8 M€ pour l'évolution de la billettique du réseau, 0,7 M€ pour l'acquisition de minibus PMR).

- **Les budgets eau et assainissement (recettes réelles de fonctionnement autour de 64 M€ - dépenses réelles de fonctionnement autour de 43.5 M€)**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes de vente d'eau potable et des redevances d'assainissement. Elles devraient augmenter de 0.5% en 2020 par rapport à 2019.

Les dépenses de fonctionnement devraient elles aussi être en hausse de 0.5% en 2020.

Dans un contexte de légère baisse des consommations et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, des investissements importants continueront à être engagés pour restructurer les réseaux, renouveler les véhicules, prendre en charge une partie des travaux du CETCO, sécuriser les sites, mener des travaux sur les stations et usines d'épuration et rembourser les emprunts.

Il n'apparaît pas nécessaire, au regard des besoins de financement, d'augmenter les tarifs pratiqués en 2019. Toutefois, au vu des contrats existants pour certains territoires de la communauté urbaine, une augmentation de 2% (rémunération contractuelle des délégataires) est à prévoir en 2020.

Par ailleurs les taxes appliquées par l'agence de l'eau ne sont pas uniformes à l'échelle du territoire.

Ainsi, pour un usage de 120m³ d'eau par an, le prix du m³ se situe entre 3,76 € et 6,25 € au sein de la communauté urbaine.

- **Le budget déchets (recettes réelles de fonctionnement autour de 43 M€ - dépenses réelles de fonctionnement autour de 40 M€)**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes provenant de la TEOM (attendus autour de 33 M€) et des recettes liées au traitement et aux ordures ménagères. Elles devraient augmenter d'environ 1% par rapport à 2019.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	Taux 2019	Taux 2020
Zone Le Havre	12,50%	12,50%
Zone Sainte-Adresse	8,36%	8,36%
Zone autres communes CODAH	4,01%	4,01%
Zone communes issues de la Communauté de communes de Caux Estuaire	9,28%	9,28%
Zone Criquetot l'Esneval	14,75%	14,75%
Zone Etretat	17,00%	17,00%
Zone autres communes issues de la Communauté de communes du Canton de Criquetot l'Esneval	14,25%	14,25%

Les dépenses de fonctionnement devraient elles aussi être en hausse de 1,5 à 2% du fait principalement de la hausse du coût du tri.

Les dépenses d'investissements, autour de 17 M€, se composent principalement d'une partie du coût de construction du centre technique communautaire (environ 9.5 M€), d'achats de véhicules de collecte pour 3.3 M€, de matériel de conteneurisation pour 3.3 M€ et de travaux sur les déchetteries pour 1 M€.

- **Les autres faits marquants prévus en 2020 sur les autres budgets annexes**

- Principaux budgets annexes : parc éconormandie – travaux 1,1 M€ ;
- Parc de l'Escaut – 6,5 M€ de travaux par avance du BP – démolition Hangar 41 et travaux sur les Hangar 42 et 43 ;
- Jules Durand plus de 6,7 M€ d'achats de terrain avant travaux par avance du budget principal.

f. Le respect des équilibres financiers (la CAF et le ratio de désendettement) du budget principal

- **L'épargne brut (CAF) / épargne nette**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

Il est donc important, voire primordial de dégager un niveau suffisant d'épargne brute chaque année.

Epargne brute / CAF des 3 EPCI au 31 décembre 2018 (la collecte des déchets étant gérés sur le budget principal de communauté de communes de Caux Estuaire et de Criquetot l'Esneval).

	Dép. réelles de fonct.	Rec. réelles de fonct.	CAF Epargne brute	Remboursement capital dette (1)	Epargne nette
CODAH	166 779 936,35	185 046 688,26	18 266 751,91	5 000 087,68	13 266 664,23
Caux Estuaire	15 046 503,98	17 806 363,65	2 759 859,67	13 327,25	2 746 532,42
Comcom de Criquetot	3 319 798,62	3 805 952,52	486 153,90	346 597,58	139 556,32
S/TOTAL	185 146 238,95	206 659 004,43	21 512 765,48	5 360 012,51	16 152 752,97

Pour 2020, l'épargne brute du budget principal devrait être en forte hausse par rapport à l'épargne brute consolidée des 3 anciens EPCI et devrait se situer autour de 30 M€ sur le budget principal en 2020.

L'épargne nette 2020 (épargne brut moins les annuités d'emprunt) du budget principal devrait se situer autour de 21 M€ alors qu'elle s'élevait à 16,1 M€ au 31 décembre 2018 au cumul pour les 3 anciens EPCI.

➤ Le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement se calcule en divisant la dette au 31 décembre par l'épargne brute de l'année.

L'Etat estime que le niveau maximum du ratio de désendettement des collectivités doit se situer entre 11 et 13 ans.

Au 31 décembre 2018, le ratio de désendettement cumulé des 3 anciens EPCI atteignait 2 ans et 5 mois (51.9 M€ de dette pour l'épargne brute de 21.5 M€).

Compte tenu de la reprise des emprunts communaux liés au transfert de la compétence voirie et parcs en ouvrage, la dette de la CU a évolué entre 2018 et 2020 de près de 56 M€.

En fonction des emprunts qui pourraient être à mobiliser sur 2019 et 2020 et de l'épargne brute prévisionnelle, le ratio de désendettement pourrait se situer fin 2020 autour de 5 ans.

g. Les engagements pluriannuels – les investissements 2020

L'année 2020 sera l'année d'achèvement du PPAC actuel de la communauté Urbaine. Les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) devront être créés tenant compte de l'évolution de périmètre et ajustés pour tenir compte des investissements attendus en 2020, des engagements pris et de la capacité de la communauté urbaine à y faire face financièrement.

Les dépenses d'investissements prévisionnelles du budget principal devraient se situer autour de 154 M€ (hors opérations d'ordre).

En 2020, la communauté urbaine achèvera, en partie, les projets inscrits à son PPAC. On y retrouve principalement :

- ✓ La poursuite des travaux du centre technique communautaire (portés par le budget principal et refacturés à 85% aux budgets annexes intéressés par cet équipement) pour 19 M€ ;

Enseignement supérieur

- ✓ Fin des travaux de l'EMN pour 3.9 M€
- ✓ Fin des travaux de la cité numérique 0.9 M€
- ✓ Aménagement des espaces publics LEBON – FRISSARD pour 4.4 M€
- ✓ Autres aménagements CAMPUS pour 2.9 M€

Voirie – Aménagements divers

- ✓ Aménagement points d'arrêts pour 1.8 M€
- ✓ Les crédits pour le plan vélo à hauteur de 2.2 M€
- ✓ Travaux de voirie et éclairage public pour 12.5 M€

Habitat – politique de la Ville

- ✓ Aide à la pierre pour 6.2M€

Aide au développement économique

- ✓ L'aide aux entreprises pour plus de 6.2 M€ dont l'appui au développement de la filière éolienne offshore 3.3 M€) et le PPRT;
- ✓ Travaux sur la zone Jules Durand pour 8 M€ ;

Le très haut débit

- ✓ Investissements sur le très haut débit sur Gonfreville-L'Orcher pour 1.9 M€

Tourisme

- ✓ Investissements sur le pôle croisière pour 1.5 M€

Autres dépenses

- ✓ Aide à l'investissement des communes pour 1.6 M€
- ✓ Le fonds de concours aux équipements sportifs pour 2.3 M€
- ✓ Réseaux d'eau pluviale pour 3.7 M€
- ✓ Des travaux de maintenance des divers bâtiments communautaires pour 2.3 M€
- ✓ Des travaux liés au stade Océane pour 1.2 M€
- ✓ Des travaux sur l'hôtel d'agglo pour 2 M€

De nombreux autres investissements sont prévus pour des montants moins élevés comme par exemple (les travaux sur la gare de Saint Laurent de Brévedent, des travaux sur le gymnase de l'ex com com de caux estuaire, des travaux sur des bâtiments de l'aéroport, des travaux sur les piscines communautaires, des investissements liés au PLU des communes, pour les alarmes, sur l'aire de grand passage ...).

h. Le financement des investissements

Le financement des investissements sur le budget principal comme sur les principaux budgets annexes se fait via quatre principales recettes :

- Le FCTVA proportionnel aux investissements (taux de 16.404%) ;
- L'autofinancement dégagé des sections de fonctionnement des budgets ;
- Les recettes en provenance des tiers (subventions ou remboursement d'investissements portés pour un tiers) ;
- Les emprunts

Compte tenu des investissements envisagés sur le budget principal et les principaux budgets annexes, un ou plusieurs emprunts pourraient être nécessaires en 2020 en fonction des taux de réalisation du programme d'équipements et de la situation financière de chaque budget.

Toutefois, les budgets assainissement et déchets ne devraient pas recourir aux emprunts compte tenu de leur situation financière.

Le principal emprunt pourrait être levé par le budget principal si le taux de réalisation des investissements prévus était élevé.

Conditions actuelles du marché financier

Cette situation actuelle est particulièrement favorable aux emprunteurs qui, en fonction de la marge bancaire qui leur est appliquée, peuvent prétendre souscrire des emprunts à taux fixe sur 15 ans au taux de 0,50 % ou des taux variables sur la même durée à 0,25%.